

**MAIRIE DE MIONNAY**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 1<sup>er</sup> octobre 2021**

Présents : H. Cormorèche, E. Fleury, JL Bourdin, N. Garampon, T. Joubert, C. Loubière, C. Bouchard R. Breassier, J. Burdet, N. Curtet, Y. Dhomont, M. Fayot, G. Halle, M. Nguyen, F. Roucayrol, E. Fleury, S. Larose-Julien, F. Redaud

Absents : L. Derhy, H. Fayard,

Pouvoirs : Néant

**1. Désignation du / de la secrétaire de séance**

S. Larose-Julien est désignée secrétaire de séance.

**2. Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte-rendu du conseil municipal du 3 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité avec une remarque de G. Halle concernant le point 5 taxe foncière, il convient de lire :

« Il propose de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, ce qui coïnciderait avec la situation actuelle avant la transmission d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements aux communes. »

**3. Assainissement raccordement hameaux Platières Gaillebeau. Autorisation au Maire à signer les conventions de servitudes et achat de terrain**

M. Bourdin rappelle le projet de raccordement des hameaux des Platières et de Gaillebeau à l'assainissement collectif. Il présente le projet qui permettra le raccordement d'une cinquantaine d'habitation au réseau d'assainissement collectif une fois les travaux réalisés.

Il rappelle le changement de maître d'œuvre sur l'opération.

Le projet de tracé empruntant certaines parcelles privées, dont les parcelles ZA 104, ZA 31, ZA37, ZA68, ZA70, ZA 162, ZA 163, il convient de signer avec les propriétaires de ces dites parcelles des conventions de servitudes de passage pour les canalisations à créer.

M. Bourdin ajoute qu'un premier accord des propriétaires a été recueilli. Ils ont signé des conventions de servitude qui doivent être renouvelées chez le Notaire afin qu'elles soient inscrites aux Hypothèques.

Aussi, il convient d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de servitude pour le passage des canalisations d'assainissement.

M. Bourdin présente les conventions qui reprennent notamment la servitude d'une largeur de 3 mètres et une bande de 4 mètres pour les travaux, les engagements de la commune concernant les éventuelles remises en état et des propriétaires après travaux dans ce cadre, ainsi que l'indemnité de servitude de 80 € le mètre linéaire versée en une fois après réalisation des travaux.

D'autre part, un poste de refoulement doit être installé chemin de Gaillebeau. Le positionnement est prévu sur une parcelle privée cadastrée ZA 67.

Aussi, il convient d'acquérir une partie de cette parcelle pour l'implantation du poste de refoulement. Le prix d'acquisition a été fixé à 120 euros du mètre carré.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve les conventions de servitude de passage pour le raccordement à l'assainissement collectif des hameaux des Platières et de Gaillebeau pour les parcelles cadastrées ZA 104, ZA 31, ZA37, ZA68, ZA70, ZA 162, ZA 163.
- Autorise M. le Maire à signer les conventions de servitude de passage, conventions qui seront renouvelées chez le Notaire
- Désigne maître Latour pour l'établissement de ces conventions de servitude de passage.
- Autorise l'acquisition d'une partie de la parcelle ZA 67 pour l'établissement du poste de refoulement dans la limite de 35 m<sup>2</sup>.
- Dit que le prix d'acquisition d'une partie de la parcelle ZA 67 est fixé à 120 euros le mètre carré.
- Dit que Maître Latour est chargé de l'établissement de l'acquisition de cette parcelle.
- Autorise M. le Maire à signer tout acte nécessaire dans le cadre de ces conventions et de cette acquisition.

#### **4. Voirie. Travaux d'aménagement 2021. Avenant**

T. Joubert Adjoint à la voirie rappelle la réalisation d'aménagements de voirie sur la commune dans différents secteurs : chemin du Beau-Logis, le long de la RD 1083 entre la salle des sports et le lotissement Château-Gaillard qui a débuté en septembre.

Il rappelle que l'offre comportait une tranche ferme pour 222 154,18 € HT soit 266 585,02 € TTC comprenant :

- Travaux beaux logis pour 149 034,50 € HT
- Travaux secteur salle des sports pour 54 690,73 € HT
- Travaux secteur Château Gaillard pour 18 428,95 € HT

Afin que la signalisation horizontale soit plus pérenne, une plus-value pour l'application de résine à froid pour les secteurs de Château Gaillard pour 175 € HT et pour le Beau-Logis d'un montant de 1463 € HT est proposée.

Il précise que des travaux complémentaires à Polleteins vont être réalisés suite à la nécessité de modifier certains aménagements de la voirie afin de permettre le passage des camions d'ordures ménagères de la communauté de communes de la Dombes pour un montant de 7 176,20 €HT.

Soit un avenant d'un montant de 8 814,20 € HT.

Le délai d'exécution est modifié de 13 à 15 semaines.

Après délibération, le conseil municipal approuve l'avenant de l'entreprise Perrier TP de Loyettes d'un montant 8 814,20 € HT soit 10 577,04 € TTC portant le marché à 230 968,38 € HT soit 277 162,06 € TTC pour la réalisation d'aménagement de voirie sur la commune pour la tranche ferme détaillée ainsi :

- Travaux beaux logis pour 150 497,50 € HT
- Travaux secteur salle des sports pour 54 690,73 € HT
- Travaux secteur Château Gaillard pour 18 603,95 € HT
- Travaux secteur Polleteins 7 176,20 € HT

- Autorise M. le Maire à signer l'avenant au marché avec l'entreprise d'un montant de 8 814,20 € HT soit 10 577,04 € TTC.

#### **5. PAE de la Dombes. Nom voie**

M. le Maire rappelle que la voirie interne au PAE de la Dombes sera rétrocédée à la commune. La commune a été sollicitée par l'aménageur afin de donner un nom à la voie et de procéder à l'adressage du lot F. Il précise que la voie n'étant pas créée, les plans seront utilisés pour réaliser cette formalité.

E. Fleury précise qu'après accord de son épouse, il est proposé de nommer la voie Michel GIRER, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune et président de la CCD décédé en 2020 ayant œuvré à la création de la zone.

R. Breassier est surpris que ce nom ne soit pas proposé pour la salle polyvalente. E. Fleury précise que cela avait été proposé à son épouse qui n'était pas favorable pensant que son nom pourrait être associé à la micro-crèche. E. Fleury rappelle que la CCD est compétente pour la micro-crèche, la commune n'a pas de pouvoir d'attribuer un nom à cet équipement.

G. Hallé demande que le nom de la salle polyvalente soit également réfléchi.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide que la voie d'accès au PAE de la Dombes se nommera : Rue Michel GIRER

#### **6. SPA. Convention 2022-2023**

M. le Maire propose comme chaque année de renouveler la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux.

Par celle-ci la SPA assure la capture des chiens en divagation sur la voie publique ainsi que la prise en charge des chats errants capturés et leur transport en fourrière.

Cette année la SPA propose de signer la convention pour deux ans.

Son coût est de : 0,80 € par habitant pour 2022, plus un forfait de 50 € par an. Il reste identique pour 2023.

Il précise que le coût des services de la SPA reste inférieur aux prestations d'une société privée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de souscrire à la convention proposant l'enlèvement par la SPA des animaux errants sur le territoire communal ;

- dit qu'il sera prévu, au Budget Primitif 2022, une subvention de 1810,80 euros à verser à la S.P.A.

- dit qu'il sera prévu, au Budget Primitif 2023, une subvention de 0,80 € par habitant + forfait de 50 € à verser à la S.P.A.

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière de la SPA.

#### **7. Salle Polyvalente. Prêt salle Pompiers. Sainte Barbe**

C. Loubière informe le conseil qu'il a reçu la demande de prêt à titre gracieux de la salle polyvalente afin que les pompiers du secteur célèbrent la Sainte Barbe le 27 novembre prochain.

Aussi, il convient que le conseil municipal statue sur cette demande.

F. Roucayrol demande si les pompiers vont fournir la caution en cas de casse ? Y. Dhomont interroge également sur les assurances. C. Loubière précise que comme à chaque location la caution et l'assurance seront demandées.

Après délibération, le conseil municipal :

- Autorise le prêt de la salle polyvalente aux Pompiers à titre gratuit pour l'organisation de la Sainte Barbe le 27 novembre prochain.
- Dit que la caution ménage de 100 € prévue par la délibération du 4 juin 2021 sera appliquée dans le cadre de cette location.

## 8. RPQS assainissement 2020

M. Bourdin présente au conseil municipal le rapport annuel sur le service assainissement 2020. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Il précise que 1779 habitants sont desservis par l'assainissement collectif. Le volume d'eau consommé pour 2020 est de 81 000 m<sup>3</sup>. aucune modification de réseau n'a été réalisée en 2020. Il présente ensuite les rendements épuratoires.

26 000 tonnes ont été épandues en 2020. F. Roucayrol demande pourquoi il n'y a eu aucun épandage en 2019. JL Bourdin précise que cela est dû à la mise en service de la nouvelle station qui a étéensemencée, station équipée d'un plus gros silo à boues d'où le fait qu'il n'y est pas eu d'épandage en 2019.

F. Roucayrol demande également pourquoi il y a eu une augmentation des impayées en 2020. JL Bourdin précise que l'année a été compliquée.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Mionnay.

## 9. CCD. Rapport d'activités 2020

E. Fleury présente le rapport d'activités 2020 de la communauté de communes de la Dombes.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les conseillers communautaires de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

E. Fleury rappelle les principaux éléments, le décès de M. Girer début 2020, suivi du début de la crise sanitaire liée au Covid 19, puis les élections en mai 2020.

Les travaux de la micro-crèche de Marlieux se sont terminés en 2020 ainsi que l'hôtel d'entreprises de Chatillon sur Chalaronne.

Les crèches ont connu une baisse de fréquentation de 15 % en 2020 avec le télétravail, et l'on note une baisse de 6 % d'assistantes maternelles.

Les spectacles de la Ronde des Mots ont pu être partiellement maintenus.

Concernant le PAE de la Dombes l'étude d'impact a été actualisée et l'achat de parcelle à l'autoroute achevée.

La CCD a acheté des masques pour les entreprises. Les chèques éco dombes ont été mis en place. Le programme alimentaire territorial a été lancé. La redevance incitative mise en place.

E. Fleury présente les vices-présidents suite aux élections de mai. F. Roucayrol note que la parité est loin d'être respectée. E. Fleury précise qu'avec ce nouveau conseil, les élus sont plus jeunes, et il y a plus de femmes.

F. Roucayrol demande l'impact si le rapport n'est pas approuvé. JL Bourdin précise qu'il s'agit plus d'une information.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité d'approuver le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes de la Dombes.

## 10. Convention avec l'association ECLAT

Caroline Loubière, Adjointe aux affaires sociales rappelle au conseil municipal la présentation réalisée en conseil en début d'année de l'association ECLAT et de l'avis informel du conseil favorable à l'adhésion à cette association.

Elle rappelle que le projet d'animation de la vie sociale du territoire, initié et conçu par l'Association porte notamment sur :

- Temps d'animations socio-culturelles de proximité pour tous, notamment temps périscolaires et extrascolaires des jeunes à partir de 12 ans
- Actions de prévention, d'entraide et de solidarité
- Accompagnement social des familles et des habitants
- Facilitateur de projets citoyens sur le territoire
- Pôle ressource pour les partenaires associatifs et éducatifs
- Lutte contre l'isolement social et favorisant les échanges intergénérationnels.

Aussi, elle précise qu'il convient à présent d'autoriser M. le Maire à signer la convention formalisant la participation de la commune à cette association.

Caroline Loubière donne lecture du projet de convention qui précise notamment que la commune participera financièrement à hauteur de 5 375 € par an, dont 2150 € au titre de l'animation de la vie sociale et 3225 € au titre de l'axe jeunesse.

La convention est conclue pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs proposée par l'association Eclat.
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention.
- Dit que la somme de 5 375 € sera prévue annuellement au titre de la participation aux actions de l'association ECLAT.

## 11. Décisions

M. le Maire rappelle la demande d'aide à l'agence de l'eau pour traitement des boues -covid 19.

M. le Maire informe le conseil que le droit de préemption n'a pas été appliqué pour les DIA n°16 parcelles ZP100, 102, 104, 142, 143, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 172, et n° 17 parcelles D1280, ZN 149, ZP 175, ZP 173, ZP 174

## 12. Comptes rendus des commissions

- E. Fleury pour la commission communication précise que la rédaction de la lettre de Mionnay a pris du retard.
- E. Fleury pour la commission association informe conseil de la vente de brioche dimanche 3 octobre par le sou des écoles.
- JL Bourdin informe que la commission PLU se réunira le 18 octobre pour une présentation du SCOT de la Dombes.
- JL Bourdin précise que la commission finances a travaillé sur les prospectives financières.
- N. Garampon informe le conseil que la médiathèque organise le 16 octobre une animation contes en Yoga à la salle de motricité.
- N. Garampon pour la commission scolaire précise qu'un recrutement vient d'être effectué pour le pôle enfance. Au vu de l'absence d'un agent le recrutement a été temporairement déporté sur ce poste.
- N. Garampon précise que les nouveaux ordinateurs de l'école ont été installés.
- N. Garampon pour la commission santé précise que l'arrivée du dentiste au cabinet médical devrait avoir lieu début janvier.
- C. Loubière pour la commission logements précise avoir reçu Alliade habitat qui réalise l'immeuble sur le projet immobilier au sud du village. 23 logements seront achevés fin 2022.
- C. Loubière pour la commission intergénérationnelle remercie le conseil municipal pour la distribution des tracts pour la semaine bleue. Elle précise qu'il y a à ce jour peut d'inscrits. Plusieurs animations

sont au programme crêpes avec le pôle enfance mercredi, jeux à la médiathèque, court-métrage la Dame du 6 vendredi, et marche dimanche avec le CMJ et les Sans souci plus soupe.

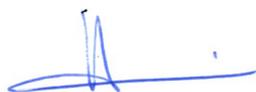
- C. Loubière pour la commission culture précise que les jeunes du centre de loisirs de Chatillon vont venir présenter leur film Ostium.
- C. Loubière pour le CCAS précise qu'un spectacle d'improvisation aura lieu le 19 novembre.
- C. Loubière précise qu'elle a rendez-vous avec l'associations Save le 11 octobre.
- T. Joubert pour la commission bâtiments précise que nous attendons que le maître d'œuvre nous transmette le dossier de consultation des entreprises.
- T. Joubert pour la commission marché forain précise le projet de finir le marché cet été le 26/07/22 avec reprise le 30/08/22. La gestion des poubelles a été évoquée avec les forains qui n'ont pas tous le même besoin.
- T. Joubert pour la commission voirie précise que les travaux d'aménagement voirie sont en cours.
- J. Burdet pour le CMJ précise qu'une collecte de jouets est organisée au profit du secours populaire. Le CMJ participe à la semaine bleue.
- N. Curtet demande les dates du Poussey et du Forum des associations 2022. La date retenue est le samedi 3 septembre 2022.
- M. Nguyen pour la commission informatique précise que les ordinateurs portables des enseignants et des élèves ont été installés.
- M. Nguyen pour la commission sécurité précise qu'il a assisté à une réunion pour la création d'un conseil pluricommunal pour la sécurité et la prévention de la délinquance.

### 13. Questions diverses

- M. le Maire adresse à la commission fleurissement ses remerciements pour le fleurissement d'été.
- M. le Maire informe le conseil que la société SANOFI PASTEUR a obtenu son autorisation environnementale pour son projet d'agrandissement à Neuville-Sur-Saône.
- M. le Maire informe le conseil municipal qu'un séminaire des élus est prévu le samedi 18 décembre au parc des Oiseaux.
- M. Redaud demande où en est le dossier résidence seniors. M. le Maire lui précise qu'une réunion est prévue le 14 octobre.
- M. Redaud demande ce qu'il advient de l'entreprise de matériaux recyclés vers l'autoroute. M. le Maire précise qu'ils doivent a priori partir.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h05

La Secrétaire de Séance, Sabine Larose-Julien



le Maire, Henri Cormoreche

